

RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS

Du 31 mars 2020

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 31 mars 2020

SOMMAIRE

AUTRES SERVICES DE L'ÉTAT

AGENCE REGIONALE DE LA SANTE

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2020/ DD94-24	31/03/2020	Portant désignation de Monsieur PascalCHAMPVERT en tant que Directeur par intérim de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Soleil d'automne » à Fresnes (N° FINESS 94 080 779 5), géré par l'Établissement public autonome « Soleil d'automne » à Fresnes (N° FINESS 94 000 171 2)	4

ARRÊTE N°2020-DD94-24

**Portant désignation de Monsieur PascalCHAMPVERT
en tant que Directeurpar intérim de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes « Soleil d'automne » à Fresnes (N° FINESS 94 080 779 5), géré par l'Établissement
public autonome « Soleil d'automne » à Fresnes (N° FINESS 94 000 171 2)**

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-France

- Vu Le Code de la Santé Publique ;
- Vu La loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu Le décret n° 2005-920 du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction de certains établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;
- Vu le décret du 01 avril 2010 portant nomination des Directeurs généraux des Agences régionales de santé ;
- Vu Le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;
- Vu l'arrêté du 9 mai 2012 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables aux corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière.
- Vu le décret n° 2018- 255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;
- Vu l' arrêté 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé nommant Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018 ;

- Vu l'arrêté du 21 janvier 2020 n°DS-2020/002 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, portant délégation de signature à Monsieur Eric VECHARD, Délégué Départemental du Val-de-Marne ;
- Vu le Rapport de contrôle de l'EHPAD « Soleil d'Automne » effectué le 19 février 2020 par les services du Conseil départemental du Val de Marne et les injonctions auxquelles il a donné lieu, notifiées au Directeur de l'établissement le 27 février 2019 ;
- Vu que, par arrêté du 01 octobre 2019, il a été nécessaire de procéder à la prorogation de l'administration provisoire de l'EHPAD « Soleil d'Automne », compte tenu de la situation grave de cet établissement qui ne pouvait plus fonctionner sans garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des résidents ;
- Vu qu'en application du V de l'article L313-14 du Code de l'Action Sociale et des Familles, l'administration provisoire d'un EHPAD ne peut être prorogée que 6 mois au maximum ;
- Vu que M. Jean Luc CARPY n'est pas, pour des raisons médicales, en mesure de reprendre la direction de l'EHPAD de Fresnes sans exposer cet établissement à de nouveaux risques pour la qualité et la sécurité de prise en charge des résidents ;
- Vu en conséquence, la nécessité de faire assurer l'intérim de Direction de l'EHPAD de Fresnes à compter du 31 mars 2020 ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1 : Monsieur Pascal CHAMPVERT (ou tout autre D3S) est désigné Directeur par intérim de l'EHPAD Soleil d'Automne situé à FRESNES, **à compter du 31 mars 2020** ;
- ARTICLE 2 : Monsieur Pascal CHAMPVERT percevra, durant la période d'intérim l'indemnité forfaitaire mensuelle qui sera calculée conformément aux dispositions prévues par le décret N° 2018-255 du 9 avril 2018 susvisé ainsi que par l'arrêté du 9 avril 2018 susvisé ;
- ARTICLE 3 : Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et le Directeur de la Délégation départementale du Val-de-Marne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France et de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 30 mars 2020,

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France,
Le Directeur de la Délégation départementale
du Val-de-Marne
Signé : Eric VECHARD

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Madame Mireille LARREDE

Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD